

**Le très hon. M. Trudeau:** Oui, monsieur l'Orateur, telle est en effet notre intention. Nous avons reçu le rapport mercredi soir seulement et je l'ai transmis le jour suivant au Gouverneur général. Il est trop tôt pour prendre une position définitive sur cette question, mais je puis dire à la Chambre que ce qui, j'espère, va se produire est que nous serons en mesure d'en publier des parties très considérables. J'espère que, quelle que soit la version expurgée que nous publierons, les commissaires eux-mêmes affirmeront que, selon eux, les suppressions auront bien été faites dans l'intérêt de la sécurité seulement et non pour quelque autre raison. Donc, monsieur l'Orateur, je voudrais obtenir cette autorisation de leur part, mais cela, bien entendu, dépendra de leur propre décision.

**M. Lewis:** Une autre question supplémentaire, si vous le permettez, monsieur l'Orateur. Je pensais au point que vient de soulever le premier ministre et j'aimerais l'interroger à ce propos. Est-ce à dire qu'en ce qui touche les parties à omettre lorsque le rapport sera publié, c'est le gouvernement qui décidera plutôt que la Commission, même si celle-ci doit être consultée? Est-ce là un bon résumé de la déclaration du premier ministre?

**Le très hon. M. Trudeau:** Elle se résume à cela, monsieur l'Orateur. En effet, les commissaires estiment—et je trouve qu'ils ont raison—que leur rapport forme un tout et qu'on ne saurait leur demander de l'abrégé eux-mêmes. Il s'agit de leur rapport au gouvernement. Nous devons donc nous occuper nous-mêmes de l'abrégé s'il y a lieu. Bien entendu, nous le ferons de concert avec tout fonctionnaire attaché à la Commission qui pourrait nous aider, mais nous assumerons la responsabilité d'en faire l'abrégé. Cet abrégé renfermera, j'espère, une autorisation ou un énoncé d'opinion des commissaires portant que les parties retranchées ne visaient que des éléments où la sécurité nationale était en cause, mais je ne saurais parler en leur nom. Voilà ce que je compte obtenir.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre est en tout temps le premier responsable de la sécurité nationale dans notre pays, et étant donné que j'ai été premier ministre pendant six ans, tout comme M. St-Laurent l'a été de 1948 à 1957, fera-t-on tenir les passages retranchés du rapport aux anciens premiers ministres en tant que membres du Conseil

privé? Sinon, monsieur l'Orateur, il y aurait peut-être là-dedans des questions sujettes à contestation. Aucun ancien premier ministre ne devrait ne pouvoir obtenir qu'un rapport, résumé ou abrégé, sur les questions relatives à la sécurité intervenues durant son mandat. Je prie le premier ministre de mettre à la disposition des anciens premiers ministres les parties du rapport qui ont trait à leur mandat comme tels.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne saurais prendre d'engagement maintenant, n'ayant pas encore lu le rapport. J'ignore s'il contient de telles parties.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je l'ignore aussi.

**Le très hon. M. Trudeau:** J'ignore si le rapport contient des parties qui se rapportent à une telle situation. Je sais, et le très honorable représentant aussi, qu'il existe de nombreux précédents au Royaume-Uni contre la publication de rapports qui mettent en cause la sécurité nationale. J'espère que toute autorisation ou approbation de la version abrégée que je pourrais obtenir des commissaires montrera bien qu'aucune suppression du genre évoqué par le très honorable représentant n'aura été apportée. A défaut d'une telle approbation, peut-être que je chercherai d'autres moyens de satisfaire à la question soulevée par le très honorable représentant.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je ne conteste pas la nécessité de garder le secret sur certaines parties du rapport, mais je songe à une situation qui pourrait se révéler dans l'avenir préjudiciable à tout premier ministre, quant aux questions de sécurité.

**Le très hon. M. Trudeau:** Je comprends l'inquiétude du très honorable député, inquiétude justifiée à mon avis, et je tâcherai de parer à ces difficultés le mieux possible.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, le rapport renferme, je suppose, des recommandations à l'intention du Parlement et du gouvernement. Le premier ministre pourrait-il nous dire si cette partie sera publiée de toute façon?

**Le très hon. M. Trudeau:** Encore ici, monsieur l'Orateur, je ne saurais répondre, car je n'ai pas lu le rapport; la question est donc purement hypothétique en ce qui me concerne. J'espère que les chapitres concernant le Parlement seront traités tout comme les passages touchant n'importe quel ancien premier ministre pourraient l'être.